

## 1. Pourquoi Recytyre a-t-elle procédé à une actualisation de ses contributions environnementales ?

*Recytyre comprend que cette révision puisse susciter certaines réactions, mais souhaite rappeler que ce processus a été mené en toute transparence. Il s'agit en effet d'une actualisation des contributions environnementales qui a été proposée, discutée et approuvée par les organes de Recytyre, à savoir l'Organe d'administration et l'Assemblée générale. Recytyre a également discuté et soumis cette mise à jour aux autorités régionales.*

*L'actualité récente a été marquée par une augmentation significative des coûts, notamment des services de collecte et de traitement. Cette augmentation est liée aux trois engagements suivants de Recytyre : (i) le paiement d'un complément carburant pendant au moins sept mois en 2022 ; (ii) l'application rétroactive sur une période de 9 mois de tarifs adaptés pour les collecteurs ; et (iii) le lancement du système ReGeneSys Eevo, dans lequel les futurs tarifs pour les collecteurs sont adaptés en fonction des recommandations d'un consultant indépendant, Ffact (NL).*

*Comme le budget de Recytyre doit rester équilibré, cette augmentation significative de ses coûts a incité Recytyre à actualiser également le niveau des contributions environnementales. Cette actualisation n'a ni pour but ni pour effet de gonfler les recettes de Recytyre. Au contraire, elle doit permettre à Recytyre d'équilibrer ses recettes (seule source de financement pour la mise en œuvre collective de la responsabilité étendue des producteurs) et ses coûts (qui comprennent notamment le coût des services de collecte et de traitement).*

*De manière chiffrée, comme il a été présenté et approuvé lors l'Assemblée générale de Recytyre de janvier 2023 :*

- *En 2022, le coût total de la collecte et le traitement des pneus usés avoisinerait 17,8 M€.*
- *Pour 2023, en tenant compte, entre autres choses, des nouveaux tarifs pour les collecteurs, le montant inscrit au budget, s'élève à 23,8 millions d'euros, soit une augmentation de près de 33 %.*

*Cette augmentation des coûts a été répartie au prorata par groupe de produits, en fonction des volumes collectés ou à collecter, des différents tarifs de collecte et de la méthode de traitement.*

*Pour éviter toute confusion sur ce point, il est précisé que l'actualisation des contributions environnementales est dénuée de lien avec les réserves de Recytyre. A l'heure actuelle, les réserves de Recytyre se situent dans les limites légales, et si ces limites légales devaient être adaptées à l'avenir, Recytyre ne manquerait pas d'adapter ses réserves tenant compte de ces limites.*

---

## 2. Sur quoi sont basées les nouvelles contributions environnementales ?

*Les contributions environnementales sont la seule source de financement de Recytyre. Elles couvrent à la fois*

- *le coût de la collecte, du prétraitement et du traitement des pneus usés (la rémunération des collecteurs), qui constitue le principal poste de dépenses ;*

- le financement des différentes actions demandées par les autorités régionales ;
- ainsi que le fonctionnement de l'asbl Recytyre elle-même.

*L'actualisation des contributions environnementales est justifiée par l'augmentation significative des coûts, notamment des services de collecte et de traitement. Cette augmentation des coûts a été répartie au prorata par groupe de produits, en fonction des volumes collectés ou à collecter, des différents taux de collecte et du mode de traitement.*

---

### 3. Pourquoi cette actualisation est-elle en vigueur dans toutes les régions, alors que la région wallonne n'y souscrit pas ?

*Le système Recytyre a pour objet la mise en œuvre collective de la responsabilité étendue des producteurs sur l'ensemble du territoire belge. Les aspects financiers et opérationnels de cette mise en œuvre collective reposent sur trois types de contrat-types, à savoir la convention d'adhésion des producteurs et importateurs, la charte des points de collecte enregistrés et le contrat-type des collecteurs homologués.*

*Les deux premiers contrats-type prévoient l'obligation de répercuter la contribution environnementale tout au long de la chaîne de vente. En signant ces contrat-types, tant les membres que les points de collecte enregistrés s'engagent à facturer à leurs clients, de manière visible via une ligne distincte sur la facture de vente, les contributions environnementales.*

*En laissant en connaissance de cause à Recytyre poursuivre sa mission de mettre en œuvre de manière collective la responsabilité étendue des producteurs en Région wallonne, l'administration wallonne accepte que prévalent l'intérêt sociétal et la protection de l'environnement.*

---

### 4. Pourquoi le 1<sup>er</sup> mai est-il une date butoir ?

*Les nouveaux tarifs pour les collecteurs entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai, date prévue du lancement du nouveau système ReGeneSys Eeve (et donc du paiement rétroactif des tarifs adaptés ainsi que du complément carburant). L'adaptation de ces tarifs a un impact direct sur l'équilibre financier de Recytyre. Par conséquent, l'organe d'administration de Recytyre a décidé à l'unanimité d'actualiser les contributions environnementales par le biais de l'approbation du budget 2023. L'Assemblée générale de janvier 2023 a également approuvé cette mise à jour.*

*En outre, pour faciliter la mise en œuvre de l'actualisation dans le secteur, Recytyre développera une campagne d'information et de communication à destination des différents acteurs. Dans les prochains jours, des présentoirs seront envoyés à tous les points de collecte enregistrés pour informer les consommateurs.*

---

5. Quelles sont les options pour les centrales de pneus qui ne veulent pas répercuter ces contributions environnementales actualisées sur leurs clients ?

*Comme indiqué dans la réponse à la question 3, le système Recytyre est un système national, qui doit rester cohérent. Au sein de ce système national, Recytyre doit traiter tous les points de collecte enregistrés de la même manière. Le fait que la Wallonie n'ait pas formellement approuvé les contributions environnementales actualisées est dénué d'impact sur cette obligation pour Recytyre. Par conséquent, Recytyre s'attend à ce que tous les points de collecte enregistrés répercutent les contributions environnementales actualisées au client final.*

---

*Les informations ci-dessus s'appliquent tant aux pneus voitures qu'aux pneus camions*